

Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Directive	2001/0147(CNS)
Procédure terminée	
Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)	
Modification 2002/0232(CNS)	
Modification 2004/0086(CNS)	
Sujet	
3.10.06.02 Légumes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Juridique et marché intérieur	V/ALE MACCORMICK Professor Sir Neil	07/01/2002
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil Justice et affaires intérieures(JAI)	Réunion 2436	Date 13/07/2002
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire	

Evénements clés			
03/07/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0177	Résumé
03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2002	Vote en commission		
09/04/2002	Décision du Parlement	T5-0144/2002	Résumé
13/07/2002	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/07/2002	Fin de la procédure au Parlement		
20/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2001/0147(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Modification 2002/0232(CNS) Modification 2004/0086(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/5/14974

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2001)0177	03/07/2001	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0144/2002 JO C 127 29.05.2003, p. 0027-0089 E	09/04/2002	EP	Résumé
Acte législatif de mise en oeuvre		32006R0217 JO L 038 09.02.2006, p. 0017-0018	08/02/2006	EU	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Directive 2002/54 JO L 193 20.07.2002, p. 0012-0032 Résumé

Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)

Compte tenu des modifications législatives qui ont été apportées à la directive 66/400/CEE depuis la proposition initiale de la Commission du 11 décembre 1995 concernant la commercialisation des semences de betteraves et la proposition modifiée de codification de la Commission du 3 septembre 1998 ainsi que des résultats des travaux qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil sur cette question, la Commission a décidé de présenter une deuxième proposition modifiée de codification de cette proposition de directive.?

Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)

Le Parlement européen a adopté à une majorité de 402 voix pour, une contre et 26 abstentions la proposition modifiée de directive du Conseil concernant la commercialisation des semences de betteraves (version codifiée) (procédure sans rapport).?

Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)

OBJECTIF: codification de la directive 66/400/CEE portant sur la commercialisation des semences de betteraves. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 2002/54/CE du Conseil concernant la commercialisation des semences de betteraves. CONTENU: Dans un souci de clarté et de transparence du droit communautaire, la directive vise la codification de la directive 66/400/CEE, modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption. La nouvelle directive se substitue aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification. Elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en un texte unique en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification. ENTRÉE EN VIGUEUR : 9 août 2002.?

Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)

